

CHAPITRE I. CALENDRIER DE L'ELECTION

Références juridiques :

- Art. 3 du décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;
 - Art. 24-1, 28-1, 29, 31-1, 34, 36, 37 et 40 du décret n° 84-252 portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres.

| DATES | | EVENEMENTS |
|---|----------|--|
| Vendredi 27 février 2009 | J-100 | Arrêt des listes électorales consulaires par la commission électorale. |
| Lundi 9 mars 2009 | J-90 | Date limite de publication au J.O. de l'arrêté portant convocation des électeurs. La publication de cet arrêté ouvre le délai de dépôt de la déclaration de candidatures (et de l'acceptation de suppléance dans le cas des circonscriptions électorales où l'élection a lieu au scrutin majoritaire). |
| Mardi 10 mars 2009 | J-89 | Prise d'effet des listes électorales consulaires. |
| Dimanche 29 mars 2009 (18 heures, heure légale locale) | J-70 | Date limite pour le dépôt des déclarations de candidatures (et de l'acceptation de suppléance dans le cas des circonscriptions électorales où l'élection a lieu au scrutin majoritaire). |
| Lundi 30 mars 2009 (minuit, heure légale locale) | J-69 | Arrêt de l'état de déclarations des candidatures. |
| Vendredi 3 avril 2009 (18 heures, heure légale locale) | J-65 | Date limite pour déposer le texte des circulaires des candidats. |
| Lundi 13 avril 2009 (18 heures, heure légale locale) | J-55 | Date limite pour remettre aux postes les circulaires et bulletins de vote des candidats. Dès cette date, envoi aux électeurs du matériel électoral. Dès cette date, envoi aux électeurs du matériel nécessaire au vote par correspondance (en même temps que le matériel électoral). |
| Mercredi 20 mai 2009 (12 heures, heure de Paris) | J-18 | Ouverture du vote électronique. |
| Jeudi 4 juin 2009 (12 heures, heure de Paris) | J-3 | Clôture du vote électronique. |
| Jeudi 4 juin 2009 (18 heures, heure légale locale) | | Date limite de désignation des assesseurs et des délégués, et/ou de leurs suppléants. |
| Vendredi 5 juin 2009 (18 heures, heure légale locale) | J-2 | Date limite pour recevoir les votes par correspondance. |
| Samedi 6 juin 2009 | J-1 | Date limite pour le dépôt par les candidats des bulletins de vote destinés aux tables de décharge ¹ . |
| Dimanche 7 juin 2009 | J | Scrutin. |

¹ Il est recommandé aux candidats et listes de candidats de déposer la totalité des bulletins de vote dès le 55^{ème} jour précédant le scrutin soit le lundi 13 avril 2009.